

COMMUNE DE STEENE

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	9

Date de Convocation	Affichage
12/12/2025	12/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STEENE

L'an **deux mille vingt-cinq, le dix – huit décembre à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Emeline OBERT, Jean – Marie ROMMELAERE, Jean – François REBIER

Procuration : Samuel DEGEZELLE donne pouvoir à Benjamin DENOYELLE, Estelle ACHTE donne pouvoir à J.M. ROMMELAERE, Marianne DRIEUX donne pouvoir à Emeline OBERT, Jean-François LAMS donne pouvoir à Maryse DEVROE

Excusé : Mme Marie – Andrée MAHIEUX

Absent : MM Tanguy HERREMAN

Secrétaire de Séance : Maryse DEVROE

DELIBERATION PROPOSANT LA DESAFFECTION ET LE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET CESSION D'UNE PARTIE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN APPARTENANT A LA COMMUNE

La Commune de Steene est propriétaire d'une parcelle de terrain d'une superficie de 810 m² cadastrée au numéro 948 feuille 000 B 02.

M. et Mme LE SANT et M. et Mme DEBOES désirent acquérir chacun une partie de ladite parcelle.

M. et Mme LE SANT souhaiteraient acquérir une superficie de 107 m².

M. et Mme DEBOES souhaiteraient acquérir une superficie de 30 m².

Un plan de situation en annexe représente graphiquement les 2 surfaces.

Le prix devra être conforme à l'estimation domaniale. Les frais afférents à l'acte translatif de propriété, notamment les frais d'un géomètre expert, les frais de notaires et autres seront à la charge des demandeurs.

La parcelle cadastrée au numéro 948 feuille 000 B 02 relevant du domaine public, il y a lieu de constater, préalablement à la vente, sa désaffection et de prononcer son déclassement du domaine public.

Il vous est demandé de bien vouloir constater la désaffection, de prononcer le déclassement du domaine public communal et d'autoriser la cession d'une partie de la parcelle cadastrée au numéro 948 feuille 000 B 02 et d'autoriser M. le Maire à signer les actes authentiques de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Constate la désaffection et le déclassement du domaine public communal de la parcelle B 948,
- Autorise la cession d'une partie de cette parcelle
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes authentiques de la vente

Nombre de suffrages exprimés :
Votes pour : 13
Votes contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans usdits. Ont signé au registre les membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme par Monsieur le Maire.

Acte certifié exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture

Le 19/12/2025

et publication,

Le 19/12/2025

ou notification

Du

ANNEXE – Délibération 2025-033

Parcelles de Messieurs LESANT et DEVOS

Projet de revente d'une partie de la parcelle B 948 pour 30 et 107m²:

